

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 30 juin 2022

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 33 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Gérard BRAMOUILLE - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Philippe GINOUX - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Éric LE DISSES - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Pascal MONTECOT - Véronique MIQUELLY - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Roland GIBERTI représenté par Gerard GAZAY.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Georges ROSSO.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECOR-004-11847/22/BM

■ **Approbation d'une convention de partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Aix-Marseille-Provence pour le déploiement en 2022 du dispositif Pacte PME sur le territoire métropolitain**
24101

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

En vertu de l'article L.710-1 du Code de Commerce, les Chambres de Commerce et d'Industrie ont une fonction de représentation des intérêts de l'industrie, du commerce et des services auprès des pouvoirs publics ou des autorités étrangères. Elles contribuent au développement économique, à l'attractivité et à l'aménagement des territoires ainsi qu'au soutien des entreprises et de leurs associations en remplissant, toute mission de service public et toute mission d'intérêt général nécessaire à l'accomplissement de ces missions.

A cet effet, les Chambres de Commerce et d'Industrie peuvent assurer notamment des missions d'appui, d'accompagnement, de mise en relation et de conseil auprès des entreprises, ainsi que des missions de développement de la formation professionnelle.

Dans ce cadre, la Chambre de Commerce et d'Industrie Aix-Marseille-Provence (CCIAMP) a notamment initié le « Métropolitain Business Act » qui a pour ambition de mettre en place une démarche partagée en matière d'achats afin de renforcer la création de business entre entreprises locales, et d'aider les acheteurs et les PME à mieux travailler ensemble.

Pour sa part, la Métropole Aix-Marseille-Provence a, par délibération du Conseil de la Métropole n°ECO 001-1775/17/CM du 30 mars 2017, adopté son agenda du développement économique. L'une de ses orientations stratégiques consiste à construire une métropole de proximité facilitant la

vie des entreprises en proposant une offre d'accompagnement à chaque étape de la vie de l'entreprise.

Dans le cadre de cet axe stratégique, la deuxième action retenue est de faciliter la relation entre les grands donneurs d'ordre et les TPE /PME afin de les aider à se développer sur leur marché.

Pour ce faire, deux actions prioritaires sont à mettre en place :

- Instaurer sur le territoire un Pacte PME dont l'objectif est d'associer les grands donneurs d'ordre locaux au service des PME pour les aider à grandir et se développer ;
- Favoriser l'accès des TPE/PME aux marchés publics métropolitains.

Parallèlement, la Métropole Aix-Marseille-Provence et la CCIAMP ont signé une convention cadre afin d'unir leurs efforts pour accélérer le développement économique du territoire et comprenant un axe de travail sur le développement du Business des entreprises sur le territoire.

Par délibération n° ECO 007-7242/19/BM du Bureau de la Métropole du 19 décembre 2019, la Métropole Aix-Marseille-Provence a approuvé une nouvelle convention cadre avec la CCIAMP qui maintient les grandes lignes stratégiques adoptées lors de la première convention cadre de 2017.

Ainsi, en déclinaison et dans une perspective de développement économique du territoire, la Métropole Aix-Marseille-Provence et la CCIAMP ont souhaité mettre en place sur le territoire métropolitain le dispositif « Pacte PME » en s'appuyant sur la démarche menée par l'association « Pacte PME » au niveau national.

A ce titre, la Métropole et la CCIAMP ont conclu en 2018 une convention de partenariat pour la mise en place de ce dispositif et, en 2019 puis en 2020 et 2021 des conventions de partenariat pour son déploiement sur le territoire.

Concrètement, la mission du Pacte PME vise à faciliter la mise en relation entre TPE/PME du territoire et les grands donneurs d'ordres privés et publics sur leurs stratégies locales d'achat, de transferts de compétence, l'innovation, de co-exportations, afin de générer un accroissement du Business et des emplois. Le dispositif permet de coordonner l'ensemble des actions déjà existantes tout en favorisant le jeu collectif au bénéfice de l'ensemble des entreprises de notre territoire avec une marque territoriale forte « Aix-Marseille-Provence membre de Pacte PME ».

L'ensemble des acteurs économiques sont fédérés autour de cette démarche (UPE13, CPME13, Aix-Marseille-Université, CMAR des Bouches du Rhône, Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône, Aix-Marseille-Provence French Tech, CRESS Paca, Euroméditerranée et GPMM) permettant ainsi d'accélérer la croissance des PME/TPE métropolitaines.

Aussi, le programme du dispositif « PACTE PME » est le suivant :

1. Développer les achats locaux - le « Métropolitain Business Act »

L'objectif est de favoriser l'achat local et responsable par la mise en place d'une démarche co-construite et partagée avec les grands donneurs d'ordres et les TPE/PME en matière d'achats afin de renforcer la création de business entre les entreprises du territoire.

Cette démarche, animée par la CCIAMP et soutenue par la Métropole, est le « Métropolitain Business Act »

2. Favoriser l'Innovation pour rendre plus compétitives les entreprises du territoire

L'objectif est d'encourager les grands comptes à s'impliquer dans une démarche d'open innovation pour s'ouvrir aux entreprises locales sur des domaines d'innovation et accélérer ainsi le processus d'innovation des TPE/PME de la Métropole Aix-Marseille-Provence afin d'accroître leur performance et d'améliorer leur compétitivité.

Dans le cadre des actions engagées pour relance en réaction à l'impact économique de la crise COVID, la Métropole Aix-Marseille-Provence a lancé en septembre 2020 une plateforme d'innovation territoriale visant à rapprocher les donneurs d'ordre privés et publics, la commande publique et les offreurs de solutions. La plateforme a d'ores et déjà publié cinquante appels à solutions dont des AMIs et des challenges pour le compte de la Métropole et de ses partenaires. Cette initiative complémentaire de la plateforme MBA (Métropolitan Business Act) et de la plateforme d'innovation nationale de Pacte PME, rencontre un réel succès et offre de nouvelles perspectives de collaboration et d'innovation au service du territoire.

Ainsi, la Métropole Aix-Marseille-Provence met à disposition sa plateforme d'innovation pour permettre à la CCIAMP de publier ses propres appels à innovation. En complément, la Métropole s'engage à mettre en place des processus techniques et incitatifs permettant de systématiser, autant que faire se peut, le relai des appels à innovation issus de la plateforme métropolitaine sur la plateforme MBA et la plateforme d'innovation nationale de Pacte PME.

3. Plateforme d'échanges de compétences - Pacte PME

Les TPE/PME ont besoin pour réussir leur développement de l'apport de compétences (stratégiques, organisationnelles, commerciales, juridiques, financières, ...). Les grandes entreprises, dans le cadre d'un mécénat de compétences, peuvent répondre à ces besoins en mettant à disposition, à titre gracieux et sous forme de missions courtes, des collaborateurs (cadres ou technicien) afin de permettre aux TPE/PME de la Métropole de se structurer et de passer un cap de croissance.

A cette fin, l'association Pacte PME met à disposition notamment deux plateformes :

- « Pacte Compétences » (mécénat experts ponctuels) qui est une plateforme de partage de compétences entre grandes entreprises et TPE/PME. Un expert d'une grande entreprise apporte son expertise/expérience à l'entreprise durant une période déterminée (entre 1 et 5 jours) ;
- « Engagement Jeunes » qui permet aux stagiaires des grands comptes de trouver un 1er emploi dans une TPE/PME.

La Métropole Aix-Marseille-Provence et la CCIAMP assureront, auprès des entreprises du territoire, la diffusion des informations liées aux services proposés par l'association Pacte PME dans ce cadre.

Bilan du déploiement de ce dispositif en 2021

L'animation de la gouvernance

- Comités Techniques le 26 janvier 2021 et le 8 juillet 2021
- Initiation de collaboration avec le représentant de l'association nationale en local
- Evolution du modèle de fiche de communication et de la méthodologie de transmission sur les événements des partenaires.
- Veille sur les rencontres économiques à relayer.
- Mise à jour régulière du site et de l'agenda du site répertoriant les événements Pacte PME organisés par les partenaires.
- Sollicitations systématiques des partenaires pour les événements Pacte PME organisés par la CCIAMP
- Organisation d'un événement dans le cadre de Pacte PME avec mobilisation des membres de la Gouvernance.
-

Axe INNOVATION

- Travail sur un rapprochement des plateformes du MBA et Innovation de la Métropole.
- Conception, organisation et communication de réunions de présentation communes de ces outils et leur complémentarité :
 - > Webinaire « Découvrir les plateformes d'achat et d'innovation du territoire pour booster son business local ? » du 15 janvier
 - > Petit déj' #CleanTech « Achat innovant : les outils du territoire » le 15 octobre sur l'Arbois
 - > Atelier « Développez votre business en local avec les plateformes d'achat et d'innovation » sur Go entrepreneurs à l'Orange Vélodrome le 28 octobre

Axe COMPETENCES/RH

- Présentation par l'expert RH/Compétences du dispositif en projet « Circuit Court RH » au comité technique
- Invitation des membres de la gouvernance à l'atelier de créativité du 18 octobre
- Relais par les membres de la Gouvernance de l'invitation auprès d'un panel d'entreprises ciblées
 - > 1ère réunion de co-construction
- Travail collégial en format animation sur 3 volets (contenu de la prestation et adhésion au projet; éléments de publication des besoins mise à disposition ou recherche de compétences ; leviers de communication)

Axe Achats Métropolitain Business Act

- Communication des actions du Métropolitain Business Act sur le mini site AMP Pacte PME
- Relais des infos aux membres de la gouvernance
- Convention d'affaires dont Clic and Business le 15 juin
 - > Sollicitation de notre interlocuteur Pacte PME pour mobilisation de leurs adhérents GDO
- Continuité des outils et animations :
 - Une plateforme digitale
 - Des rencontres business
 - Des ateliers pour être plus performant
 - Valorisation de l'action locale

Une communauté de 1200 adhérents

Alliant secteurs Public 22% et Privé 78%

Valeur estimée de marchés conclus grâce au MBA 500K€ - 1000K€

+ 6000 mises en relation

431 opportunités postées sur la plateforme dont 71 actives aujourd'hui

Programme 2022

Actions 2022

- Accélérer l'entrée des entreprises inclusives, adaptées et à impact positif dans la communauté et créer du lien avec les Grands Comptes notamment,
- Promouvoir les achats responsables et la RSE,
- Favoriser la médiation entre clients et fournisseurs,
- Intégrer les notions environnementales et notamment développer l'axe « économie bleue »
- Mettre en œuvre le dispositif « circuit court RH » en faveur de l'emploi afin de faciliter le recrutement au sein de nos TPE PME.

Evolution de l'offre 2022

- Le Métropolitain Business Act devient Freemium

Pour proposer une actualité business et une visibilité des opportunités business du territoire à une grande quantité d'entreprises.

- Renforcement de l'offre :

Accompagnement dans la Veille des opportunités marchés

Accompagnement à l'expression du besoin et à l'identification de fournisseurs du territoire.

- Un tarif dédié aux entreprises d'insertion

Les typologies des rencontres

- Des rencontres networking en digital (tous les 2 mois : janvier, mars, mai,
- Des rencontres avec un grand compte en présentiel (tous les 2 mois : février, avril,
- De la montée en compétences
- Des rdv en fonction de l'actualité : Décryptage de la note de conjoncture
- Du business en ligne avec des conventions digitales
- Des RDV business et des rencontres au sein des territoires et sur des thématiques (achats responsables, filières, ...)
- Des Clubs Acheteur (trimestriel)

Le budget prévisionnel pour le déploiement, en 2022, du dispositif « Pacte PME » intégrant le déploiement du MBA s'élève à **260 300 €**.

Actions	Porteur de l'action	Budget
Portage du dispositif pacte PME Animation de la gouvernance Communication/promotion Déploiement de l'axe innovation et de l'axe compétences Pacte PME Mise en place d'un évènement Positiv Business Place	CCIAMP/MAMP	24 000 €
Déploiement du MBA Recrutement des entreprises (GDO et TPE/PME) + Evènements de sensibilisation sur achat de proximité, business local et accès aux marchés, présentations externes fédérations et AZA Animation de la communauté ainsi que du Club acheteur : Organisation de rencontres Business DO/TPE/PME : Montée en compétences (accès aux marchés, démarche commerciale, ...) Plateforme, TMA et support utilisateurs Animation et administration : suivi, mises en relations, indicateurs ... Gestion de Projet et commercialisation	CCIAMP	236 300 €
Budget Total		260 300 €

Dans ce cadre, il est proposé au Bureau de la Métropole d'approuver la convention de partenariat entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille-Provence, jointe en annexe, relative au déploiement en 2022 du dispositif « Pacte PME » sur le territoire métropolitain.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

Où il le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la Métropole Aix-Marseille-Provence et la CCIAMP ont souhaité unir leurs efforts pour accélérer le développement économique du territoire ;
- Que l'un des axes de leurs interventions communes porte sur le développement du Business des entreprises sur le territoire ;

- Que, dans ce cadre, la Métropole Aix-Marseille-Provence et la CCIAMP ont souhaité mettre en place sur le territoire métropolitain le dispositif « Pacte PME » dont l'objectif est de faciliter la mise en relation entre TPE/PME/Start Up du territoire et les grands donneurs d'ordres privés et publics sur leurs stratégies locales d'achat, de transferts de compétence, d'open innovation, de co-exportations, afin de générer un accroissement du Business et des emplois.

Délibère

Article 1 :

Est approuvé le versement, au profit de la CCIAMP, d'une participation financière d'un montant de 30 000 euros au titre de l'année 2022.

Article 2 :

Est approuvée la convention de partenariat, ci-annexée, entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la Chambre de Commerce et d'Industrie Aix-Marseille-Provence (CCIAMP) relative au déploiement en 2022 du dispositif « Pacte PME » sur le territoire métropolitain.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention et tout document y afférent.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2022 de la Métropole Aix-Marseille Provence – chapitre 65 – article 657381 - Sous Politique B320.

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Développement économique,
Plan de relance pour les entreprises,
Artisanat et Commerce

Gerard GAZAY